

MENSUEL  
**SOP**  
SERVICE ORTHODOXE DE PRESSE

Supplément au SOP n° 55, février 1981

LE CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES  
ET LA REPRESSION DES CHRETIENS EN URSS

- Lettre de Konrad REISER, secrétaire général adjoint du COE (1er octobre 1980)
- Réponse du métropolite JUVENAL, responsable des relations extérieures du Patriarcat de Moscou (29 octobre 1980)

**Service orthodoxe  
de presse et d'information**  
14, rue Victor Hugo  
92400 COURBEVOIE  
Téi.(1) 43 33 52 48

*Abonnement :*  
*voir en dernière page*

Document 55.A

Le SOP informe ses lecteurs sur la vie de l'Eglise orthodoxe en France et dans le monde, et fournit une réflexion sur l'actualité. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans son bulletin. L'ensemble des textes qu'il publie peuvent être librement reproduits avec l'indication de la source : SOP. Placé sous les auspices du Comité inter-épiscopal orthodoxe en France, ce service est assuré par la Fraternité orthodoxe en Europe occidentale.

L

ETTRE DU CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES  
A L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE

*Texte de la lettre envoyée le 1er octobre 1980 par le secrétaire général intérimaire du COE, le pasteur Konrad Raiser, à Monseigneur Juvenal, métropolitain de Krutitzy et Kolomna, chef du Département des relations extérieures de l'Eglise orthodoxe russe à Moscou.*

Monseigneur,

Cette lettre a pour objet de vous faire part de l'inquiétude persistante que nous éprouvons à l'égard des procès et condamnations d'ecclésiastiques et de croyants chrétiens en Union Soviétique. Naturellement, nous avons eu de nombreuses conversations avec les représentants de nos Eglises membres en Union Soviétique à ce propos. Nous savons que votre préoccupation est profonde et que vous déplorez ce qui s'est passé. Vous nous avez apporté, par vos avis et vos conseils, une aide considérable.

Du fait de cette préoccupation que nous partageons, nous nous sommes délibérément abstenus de nous engager dans un débat public à propos de ces affaires, alors même que certaines de nos Eglises membres, en dehors de l'Union Soviétique, nous priaient instamment de le faire ; nous souhaitons en effet conserver une attitude réfléchie et attentive, respectant la complexité et le caractère particulier du contexte dans lequel votre Eglise et ses millions de fidèles, ainsi que les autres communautés chrétiennes de votre pays, rendent témoignage. Ce processus de consultation et de réflexion correspond d'ailleurs à la nature de nos relations avec toutes nos Eglises membres.

Mes collègues de la Commission des Eglises pour les affaires internationales (CEAI) vous ont écrit en décembre dernier à propos de l'arrestation du père Gleb Yakunin, puis en mars de cette année, dans une perspective plus générale, pour exprimer leur inquiétude concernant les arrestations successives du père Dimitri Dudko, de M. Lev Regelson et d'autres. Les réunions de la CEAI en février et du Comité central du COE en août, ont été l'occasion de conversations directes avec les délégués de l'Eglise orthodoxe russe. Dans l'intervalle, nous sommes demeurés en contact par l'intermédiaire des représentants de l'Eglise orthodoxe russe à Genève.

Ces contacts nous ont été extrêmement précieux dans la mesure où ils nous ont permis de définir des réactions appropriées de la part du COE. Nous vous sommes reconnaissants de l'aide que vous nous avez apportée en faisant part de notre préoccupation au Conseil des affaires religieuses, placé sous l'autorité du Conseil des ministres de l'URSS, et en le priant de la porter à l'attention des instances juridiques responsables.

Votre coopération nous a aidés à redresser les erreurs de certains articles parus dans la presse, et notamment celui qui impliquait l'Eglise orthodoxe russe dans un témoignage porté contre le père Yakunin. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'assurer nos Eglises membres que les deux personnes en rapport avec l'Eglise qui se sont exprimées au procès l'ont fait en tant que citoyens privés et en réponse à une injonction directe du tribunal. Nous comprenons aussi que le témoignage qui leur a été demandé concernait, en particulier, une lettre adressée à la Cinquième Assemblée du COE à Nairobi en 1975, et nous sommes quelque peu surpris de voir cette lettre réapparaître cinq ans plus tard dans des circonstances sensiblement différentes.

Pourtant, en dépit des informations et des éclaircissements utiles que nous avons reçus de vous, plusieurs problèmes sérieux continuent de nous inquiéter.

1. Nous sommes troublés par la coïncidence d'un certain nombre d'affaires impliquant des croyants chrétiens qui sont actuellement en jugement. Les plus largement connus dans le public sont le père Gleb Yakunin, le père Dimitri Dudko, M. Lev Regelson, M. Alexandre Ogorodnikov, Mme Tatiana Velikanova, et M. Victor Kapitanchuk. Nous savons que les charges qui pèsent contre ces personnes ne se réfèrent pas à la pratique de leur foi religieuse, qui est officiellement protégée par la Constitution soviétique et diverses dispositions législatives à cet effet. Nous avons également appris que plusieurs des accusés ont fait des confessions publiques affirmant qu'ils s'étaient engagés dans des activités étrangères au domaine religieux. Néanmoins, nous ne sommes pas convaincus que la base "non religieuse" sur laquelle ces procès, dit-on, sont menés va être facilement comprise tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Union Soviétique, et nous craignons que l'accumulation de ces procès et la large publicité qui leur est faite dans les médias soviétiques n'influencent l'opinion publique soviétique contre les Eglises.

2. Nous avons le sentiment que les peines prononcées dans les procès déjà terminés sont sans commune mesure avec la gravité des crimes qui auraient été commis. Il semble particulièrement difficile de comprendre que, selon les informations actuellement à notre disposition, le père Gleb Yakunin doive subir un second procès après avoir déjà été condamné à cinq ans de prison et cinq ans d'exil intérieur.

3. La tenue de ces procès tombe à un moment particulièrement malheureux, quelques semaines avant l'ouverture à Madrid de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le C.O.E. et ses Eglises membres ont travaillé dur pour faire en sorte que cette réunion puisse rétablir une atmosphère propice à la détente. Nous avons sérieusement cherché à contribuer à réduire les tensions qui ont suscité la reprise de la course aux armements. Une série de procès tels que ceux qui se déroulent actuellement ne peut que rendre notre tâche considérablement plus difficile.

Dans ces conditions, je prends la liberté de vous demander de transmettre nos préoccupations aux plus hautes autorités compétentes, en les informant également de l'intention dans laquelle nous formulons ces commentaires. Vous pouvez naturellement les assurer qu'en tout temps, nous sommes prêts et disposés à poursuivre la discussion de ces questions, soit par correspondance, soit personnellement.

Etant donné que plusieurs dirigeants de nos Eglises membres ont souhaité des informations à ce sujet, nous avons l'intention de rendre public le contenu de cette lettre, après un délai propre à vous donner le temps d'en prendre connaissance et d'y réfléchir. Nous serons heureux de recevoir votre aide, votre coopération et vos conseils dans ce domaine de préoccupation qui nous est commun.

Veillez agréer, Monseigneur, les assurances de ma haute considération et de mon profond respect.

Fraternellement en Christ.

Konrad Raiser

Secrétaire général intérimaire

1er octobre 1980.

Paru dans *Mensuel*, novembre 1980. Service œcuménique de Presse et d'Information, 150 Route de Ferney, 1211 Genève 20.

R

REPONSE DE Mgr JUVENAL A M. KONRAD RAISER

Très cher frère dans le Seigneur,

J'ai reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> octobre de cette année et je considère comme positive la procédure que vous avez choisie pour clarifier la question qui vous préoccupe.

C'est avec satisfaction que nous prenons note de l'appréciation positive, donnée dans votre lettre, à la collaboration des représentants de l'Eglise orthodoxe russe avec vous et vos collègues du Conseil oecuménique des Eglises en matière de droits de l'homme.

Dans votre lettre, vous nous posez quelques questions.

La première concerne les procès et les décisions des tribunaux relatifs aux affaires de quelques citoyens soviétiques qu'on appelle dissidents religieux. Vous pensez que les accusations sur lesquelles reposent ces procès et condamnations peuvent ne pas être entièrement comprises tant en U.R.S.S. qu'au-delà de ses frontières. Cher frère, en ce qui concerne l'opinion publique dans notre pays, elle reçoit à propos de tout cela un matériel assez important à travers les moyens d'information de masse, ce que vous signalez d'ailleurs dans votre lettre en parlant de la large publicité faite à ces procès. Je ne pense pas que cette dernière circonstance puisse influencer sur la formation, dans la société soviétique, d'un courant particulier dirigé contre la vie de l'Eglise car, ainsi que l'on sait, au cours de ces procès, aucune accusation ou critique n'a été formulée contre notre Eglise en tant que telle et ses représentants officiels.

En même temps, il est évident que le degré de compréhension de ces procès à l'étranger est en rapport direct avec l'objectivité dans la présentation de l'information que donnent à leur sujet les media étrangères et avec le caractère de leurs interprétations. Malheureusement, de nombreux aspects de la vie de notre société, y compris les droits de l'homme et, surtout, les questions de liberté religieuse, sont souvent présentés de manière très déformée par les agences occidentales d'information, dans l'esprit de ce que l'on appelle la guerre psychologique. A partir de là, il n'est pas étonnant qu'en règle générale, leur compréhension à l'étranger soit fautive.

Dans le but de pouvoir informer de la manière la plus précise le C.O.E. sur les procès dont vous parlez dans votre lettre et sur le lien, dans chaque cas concret, entre l'accusation prouvée contre la personne faisant l'objet de poursuites judiciaires, son attitude personnelle envers les actes qu'elle a commis et la mesure de la peine, j'ai demandé ces jours-ci son concours au Conseil pour les affaires religieuses auprès du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S., afin de recevoir des instances juridiques le matériel énonçant les motifs des accusations

correspondantes et les fondements légaux des sentences. Cela concerne aussi l'affaire du père Gleb Yakounine.

A propos de votre remarque sur la sévérité des peines prononcées, je considère indispensable d'attirer votre attention sur le fait que dans tous les cas où les accusés prirent conscience de leur culpabilité et firent acte de repentir, les instances judiciaires ont manifesté de la mansuétude. Cela s'applique également à l'affaire du père Dimitry Doudko et à celle de Lev Regelson. J'ai déjà nommé le père Dimitry membre du clergé de la paroisse de mon diocèse, la plus proche de Moscou, dédiée à l'icône de la Mère de Dieu de Vladimir, qui se trouve dans le village de Vinogradovo et cela bien que l'instruction de son affaire ne soit pas terminée.

Vous faites remarquer ensuite que, selon vous, la tenue de ces procès tombait à un moment particulièrement malheureux, à savoir la période précédant l'ouverture en novembre de cette année de la réunion intergouvernementale à Madrid, et que cela pouvait rendre difficile le rétablissement d'une atmosphère propice à la détente et à une réduction de la tension existante. Nous pensons qu'une approche objective de la question constituant l'objet de notre présente correspondance, ainsi que le refus de l'utiliser aux dépens des relations internationales sont les meilleures garanties pour que cette question ne crée aucune sorte de difficultés pouvant freiner notre marche à tous sur le chemin qui doit nous mener à une Europe, constituée de peuples et d'Etats réalisant fructueusement tous les dix principes de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, unis par une collaboration pacifique dans les conditions de la détente et avançant avec succès vers le but le plus cher - le désarmement.

Conformément à votre désir, nous avons fait part de vos réflexions au Conseil pour les affaires religieuses auprès du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S., en demandant qu'on les transmette aux instances gouvernementales correspondantes.

Nous n'avons pas d'objection à ce que notre présente lettre soit publiée.

Dans l'amour en Christ,

Le Métropolitain de Kroutitsk et Kolomna Juvenal.

29 octobre 1980